



# Prise en charge financière des pensions des titulaires et des partenaires des pôles - Saison 2021/2022



Edité le 22 janvier 2021

**NB : les frais liés au fonctionnement des pôles sont pris en charge à 100% par la fédération.**

		CADET 2 et <	CADET 3	JUNIOR 1	JUNIOR 2	JUNIOR 3	SENIOR 1 DAME 1
CATÉGORIE A	<b>Epreuves Olympiques :</b> Médaillé aux Jeux Olympiques Médaillé individuel ou mixed team : championnat du Monde/d'Europe (juniors/seniors), coupe du Monde (seniors) et finale des coupes du Monde	80%	80%	80%	80%	80%	80%
CATÉGORIE B	<b>Epreuves Olympiques:</b> Sélectionné aux Jeux Olympiques Finaliste individuel et mixed team : championnat du Monde/d'Europe, coupe du Monde, finale des coupes du Monde Médaillé équipe : championnat du Monde et d'Europe (juniors/seniors) Médaillé aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé Individuel en coupe du Monde juniors <b>Epreuves Mondiales:</b> Médaillé Individuel et équipe : championnat du Monde (juniors/seniors), d'Europe				70%	70%	70%
CATÉGORIE C	<b>Epreuves Olympiques:</b> Sélectionné aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé au championnat du Monde universitaire Finaliste individuel et mixed team en coupe du Monde juniors <b>Epreuves Mondiales:</b> Médaillé en finale de coupe d'Europe				60%		
CATÉGORIE D	Sélectionné aux championnats du Monde, d'Europe et en coupe du Monde juniors/seniors Médaillé en individuel en compétitions internationales inscrites au calendrier fédéral	70%	70%	70%	60%	60%	50%
CATÉGORIE E	Sélectionné en Équipe de France (PES/PER) Sélectionné en compétition internationales inscrites au calendrier fédéral						40%
CATÉGORIE F	Sans statut						30%
CATÉGORIE G	1ère année en pôle sans statut						30%
CATÉGORIE H	Partenaire d'entraînement	40 à 80%	Selon catégorie référencée ci-dessus				
		20%	Si recruté par la fédération				
		0%	Si accepté par la fédération après candidature spontanée, dans la limite des places disponibles et du projet individuel.				

**1) LA CATÉGORIE D'ÂGE À PRENDRE EN COMPTE EST CELLE DE LA SAISON EN COURS**

**2) CES BARÈMES PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLIQUÉS POUR :**

- des raisons disciplinaires
- une fin de carrière
- un manque d'assiduité et/ou d'engagement